

17 janvier 1956.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

LIGNE 162 : NAMUR - STERPENICH
CONSTRUCTION D'UN PASSAGE SUPERIEUR A LAVAUX ET FOUCHES

La suppression du passage à niveau 136 à Lavaux et des passages à niveau 152, 153 et 154 entre Fouches et Stockem est prévue dans le cadre des travaux liés à l'électrification de la ligne 162.

Ces suppressions nécessitent la construction de deux passages supérieurs.

Pour des raisons de sécurité et d'économie, nous avons intérêt à ce que ces travaux soient exécutés et terminés avant la mise sous tension des fils caténares qui aura lieu le 1er août prochain. En effet, en permettant à l'entrepreneur de travailler alors que les fils de traction ne sont pas sous tension, nous diminuons les risques d'accident et allégeons les sujétions d'exécution, ce qui entraîne une réduction de prix.

Ces raisons ont amené la Direction à procéder à une adjudication restreinte à laquelle n'ont été convoqués que des entrepreneurs jugés capables d'effectuer les travaux dans les délais prescrits.

Cette adjudication restreinte a eu lieu le 6 janvier 1956; elle ne comprenait que la construction des deux ouvrages d'art, les travaux de terrassement et de voirie ayant pour but de créer les chemins d'accès aux passages supérieurs devant avoir lieu ultérieurement, c'est-à-dire dès que la Société sera en possession des terrains nécessaires.

Quatre offres ont été recueillies à cette adjudication dont le montant avait été estimé à 4.026.000 F :

1. Entreprises Générales L. Duchêne, Strée-lez-Huy	3.802.261,50 F
2. S.A. Blaton-Aubert, Bruxelles	4.360.440,-- F (1) 4.265.440,-- F
3. S.A. Engéma, Bruxelles	4.719.497,-- F
4. S.A. Ponts, Tunnels et Terrassements, Genval	4.881.048,50 F.

L'offre la plus basse, au montant de 3.802.261,50 F, a été déposée par M. Duchêne, L., à Strée-lez-Huy, entrepreneur connu et régulièrement agréé dans les catégories et classes prescrites. La Direction propose l'approbation de cette offre, valable jusqu'au 4 avril 1956.

(1) Variante non prévue avec pieux préfabriqués.

La répartition des dépenses totales se fera comme suit :

Passage supérieur de Lavaux.

La dépense totale prévue est estimée à 3.057.895 F et se répartit comme suit :

1. Travaux à l'entreprise	2.482.365 F
2. Frais généraux d'entreprise	136.530 F
3. Frais de surveillance à pied d'oeuvre	80.000 F
4. Matières	300.000 F
5. Frais généraux pour matières (différence entre le pourcentage à porter en compte au Ministère des Communications et notre pourcentage)	54.000 F
6. Frais d'essais	5.000 F
	<hr/>
Total	3.057.895 F

Ces travaux sont à charge du compte Etablissement-Electrification, subvention du Ministère des Communications, pour un montant de 2.841.365 F, la Société supportant les frais généraux d'entreprise et les frais de surveillance à pied d'oeuvre, soit 216.530 F.

A ces dépenses viendront s'ajouter ultérieurement les travaux de terrassement et de voirie du chemin d'accès, estimés à 2.638.715 F, dont 2.425.000 F à charge du Ministère des Communications et 213.715 F à charge de la Société.

Le coût des travaux est à imputer au programme des travaux reportés de 1956, poste n° 5.162.004, qui ne prévoit qu'un crédit de 2.040.000 F, le solde ayant été reporté sur l'année prochaine.

Ce crédit de 2.040.000 F étant insuffisant pour couvrir les dépenses pour la construction du passage supérieur estimées à 3.058.000 F en chiffres ronds, il y a lieu de le majorer de 1.018.000 F, dont 951.000 F avec subvention de tiers.

Passage supérieur entre Fouches et Stockem.

La dépense est totalement à charge de la Société, la suppression des passages à niveau 152, 153 et 154 entraînant une économie capitalisée de 4.777.000 F. Elle tombe à charge du programme des travaux pour la résorption du chômage reportés en 1956, poste n° 5.070.252, compte Etablissement, et s'établit comme suit :

1. Travaux à l'entreprise	1.319.896,50 F
2. Frais généraux d'entreprise	72.594,-- F
3. Surveillance à pied d'oeuvre	80.000,-- F
4. Matières, plus frais généraux	5.000,-- F
5. Frais d'essais	5.000,-- F
	<hr/>
	1.482.490,50 F.

A cette somme viendront s'ajouter plus tard les frais de terrassements et de voirie pour le chemin d'accès, dont le coût présumé est de 2.869.000 F.

